



L'essentiel



du mardi 8 mars 2016 - de la part de Stéphane Le Foll

DROITS DES FEMMES (cf. Point sur du 07/03/16)

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le président de la République a installé le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes dans sa nouvelle composition. Depuis 2012, nous avons fait de la question des droits des femmes une politique publique à part entière. De nombreux progrès ont été accomplis, sur l'égalité professionnelle ou s'agissant des violences faites aux femmes. Nous devons aller encore plus loin et favoriser encore davantage l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale en sortant les familles monoparentales des situations de précarité. Dans cette perspective, des crèches à vocation d'insertion professionnelle seront développées et le dispositif de garantie des pensions alimentaires sera généralisé, pour bénéficier à près de 90 000 familles. La loi travail doit également être une loi pour l'égalité professionnelle.

Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, le président de la République a installé le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes dans sa nouvelle composition.

« Depuis 2012 [nous avons voulu] que la question des droits des femmes redevienne une politique publique à part entière, avec [la création] d'un ministère des Droits des femmes ». « Nous avons également adopté une nouvelle approche prenant en compte toutes les dimensions de la vie des femmes » (PR, 08/03/16).

- « De ce qu'elles pouvaient subir [comme] les violences et ce fut la mise en place du téléphone grand danger ».
- « De ce qu'elles pouvaient avoir comme droits reconnus mais pas nécessairement de droits accessibles [comme] l'interruption volontaire de grossesse, la réforme du congé parental, la généralisation de la garantie contre les impayés de pensions alimentaires ».

Le ministère des Familles et des Droits des femmes va également dans ce sens, « parce que les inégalités [et les stéréotypes] commencent dans la famille » (PR, 08/03/16).

« Des progrès ont été accomplis » (PR, 08/03/16) :

- **S'agissant de l'égalité professionnelle et salariale :**
 - o « **Le taux d'emploi des femmes progresse** en France » ;
 - o « **Les écarts de salaire ces dernières années ont diminué 2 fois plus vite que la moyenne européenne** [et] la loi de 2014 a contribué à cette évolution » ;
 - o « **Le nombre d'entreprises disposant d'un accord sur l'égalité professionnelle progresse** : 70% des entreprises de plus de 1000 salariés et 1/3 des entreprises de plus de 50 salariés sont désormais couvertes [par] un plan d'action pour l'égalité professionnelle ».
 - o **La loi travail doit être « un texte de l'égalité professionnelle ».**
- **S'agissant de « la lutte contre les violences faites aux femmes : [c']est une exigence, pas une priorité ».** « Le 25 novembre 2012 [nous avons] annoncé la création de 1650 solutions d'hébergement d'urgence d'ici 2017. Nous y sommes presque ». « Nous devons répondre à toutes les violences ».

Nous devons aller plus loin. Il faut favoriser entre davantage « l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale et sortir les familles monoparentales des situations de précarité » (PR, 08/03/16) :

- « **Dans cette perspective, des crèches à vocation d'insertion professionnelle seront développées** » (PR, 08/03/16).
- **De nouvelles modalités de recouvrement des impayés alimentaires seront créées** « pour que nous soyons sûrs que les fonds recouverts vont bien vers les femmes qui sont privées de leurs droits » (PR, 08/03/16).
- **La généralisation de la garantie des pensions alimentaires « bénéficiera à près de 90 000 femmes, [qui] verront chaque mois une allocation de 100 euros leur être garantie pour chaque enfant »** (L. Rossignol, 08/03/16).

- « Nous voulons offrir des solutions de répit pour les familles monoparentales à travers des expérimentations qui pourront être menées pour que [ces] familles puissent être mieux accompagnées » (PR, 08/03/16).

GREVE SNCF / RATP

Plusieurs préavis de grève ont été déposés à compter de ce mardi soir dans les transports (SNCF et RATP). Cette grève va entraîner de très fortes perturbations, lourdes de conséquences sur le quotidien de millions d'usagers. Le gouvernement regrette que les organisations syndicales aient fait le choix de la grève alors que le dialogue social est engagé sur l'ensemble des revendications portées, sur les questions d'emploi, de salaires, ou du cadre social harmonisé pour le ferroviaire.

Plusieurs préavis de grève ont été déposés à compter de ce mardi soir dans les transports, l'un par 4 organisations syndicales représentatives du groupe SNCF, l'autre par 2 organisations syndicales représentatives de la RATP.

Cette grève va entraîner de très fortes perturbations, lourdes de conséquences sur le quotidien de millions d'usagers. Les voyageurs qui le peuvent sont à ce titre invités à annuler ou reporter leurs déplacements.

Le gouvernement regrette que les organisations syndicales aient fait le choix de la grève, toujours pénalisante dans les transports, alors que le dialogue social est engagé sur l'ensemble des revendications portées.

- En effet, ces préavis de grève ont été déposés alors que des **calendriers de négociations internes** avec les directions de la SNCF et de la RATP sont d'ores et déjà **annoncés sur les questions d'emploi et de salaires**.
- Un certain nombre de revendications des organisations syndicales de la SNCF portent par ailleurs sur la **négociation actuellement en cours d'un cadre social harmonisé** commun à toutes les entreprises de la branche ferroviaire (voyageurs et fret, SNCF et entreprises privées).
- **La concertation est engagée** : Alain Vidalies a d'ores et déjà reçu ces dernières semaines chacune des organisations représentatives et des entreprises concernées par ce cadre social.

SOMMET UNION EUROPEENNE / TURQUIE

Des progrès importants ont été actés lors du Conseil européen extraordinaire auquel était associé la Turquie : l'Europe s'est dotée d'instruments pour faire en sorte de tarir les flux de migrants irréguliers, casser l'économie des réseaux de passeurs, et pour qu'il n'y ait plus morts en mer. Un accord a été acté avec la Turquie pour que tous les réfugiés arrivés en Grèce de manière irrégulière soient réinstallés sur son sol. L'Europe s'est engagée de son côté à assurer son rôle d'accueil en permettant une réinstallation équivalente de réfugiés syriens en Europe, directement depuis la Turquie. La Turquie sera aidée financièrement pour ce qu'elle fait. Et dès lors qu'elle s'engage dans cette politique, il peut y avoir une libéralisation des visas pour les Turcs à partir du mois de juin et dans le respect des règles fixées à l'origine. Ces décisions doivent désormais être précisées et confirmées lors du prochain Conseil européen, le 18 mars. Elle doivent permettre de revenir à Schengen, voire à un Schengen renforcé par l'épreuve, grâce à la création de garde-côtes européens.

Lors du sommet UE-Turquie qui s'est tenu ce 7 mars, « des progrès importants ont été accomplis [...] dans la réponse que l'Europe doit apporter à la crise des réfugiés ». « L'Europe s'est dotée des [...] instruments qui permettent de dire qu'il n'y aura plus à terme de flux irréguliers » (PR, 08/03/16).

« Il a été enfin acté qu'il fallait avoir une politique fondée sur 3 principes : la sécurité des frontières extérieures de l'Union, une coopération efficace avec la Turquie et une aide substantielle à la Grèce car c'est elle qui assure notre frontière extérieure mais aussi l'afflux de réfugiés qui ne peuvent plus quitter la Grèce » (PR, 08/03/16).

S'agissant en particulier de la coopération avec la Turquie, pour casser l'économie des réseaux de trafiquants qui prospèrent sur la misère de ceux qui fuient la guerre et pour qu'il n'y ait plus morts en mer :

- A été acté « l'accord de la Turquie pour réadmettre les réfugiés et les migrants qui [auraient atteint la Grèce] de manière irrégulière sur les côtes européennes » :

- **Concrètement** : « la Turquie reprendrait ces réfugiés, qui seraient réinstallés en Turquie. Pour les migrants [économiques], ils n'auront pas vocation à rester en Turquie et [regagneront] leur pays d'origine » ;
 - « **Il faudra plusieurs jours** » pour finaliser cet accord, et « la Commission européenne va discuter avec la Turquie jusqu'au prochain Conseil européen ».
- **« Pour que l'Europe puisse continuer à assurer son rôle d'accueil », à chaque personne réadmise correspondrait une personne réinstallée en Europe depuis la Turquie.**
- **« La Turquie doit être aidée aussi pour ce qu'elle fait » :**
- « Elle « bénéficiera de 3Mds€ d'aide au cours des prochains mois de la part de l'Union européenne », comme nous l'avions déjà décidé ;
 - « **Si c'est nécessaire, cette aide pourra être augmentée** si le problème des réfugiés demeure jusqu'en 2018 ». « C'est en fonction des mises en œuvre que cette somme peut être progressivement mise à la disposition de la Turquie ».
- **« Dès lors que la Turquie fait cet acte très important [...] il peut y avoir une libéralisation des visas pour les Turcs » au mois de juin, selon les règles qui ont été fixées dès l'origine, si « les critères sont respectés » conformément à la « feuille de route visas ».**
- **Toutes ces dispositions ne sont pas un chèque en blanc :**
- **Parce que la Turquie souhaite « s'arrimer à l'Europe », elle « n'est pas dans une position où elle fixerait elle-même les conditions**, demanderait de l'argent, voudrait que ses visas puissent être libéralisés sans critères et sans conditions. [C'est tout le contraire], il y a un intérêt commun et donc il y a des règles qui ont été posées entre l'UE et la Turquie » (PR, 08/03/16) ;
 - **Tout ceci « n'empêche pas d'être vigilant** à l'égard de la Turquie [par rapport à] la presse, les libertés et le droit ». « Cette vigilance doit être renforcée » notamment dans le cadre des négociations d'adhésion de la Turquie dans l'Union européenne (PR, 08/03/16).

S'agissant de l'aide à la Grèce :

- « **La France s'ajoutera à l'Europe pour apporter son soutien** » à la Grèce quant au fonctionnement des centres hotspots. « 4 sont déjà en place » et « un 5^{ème} est sur le point d'être opérationnel » ;
- « **Il faut relocaliser les réfugiés qui sont [en Grèce]** aujourd'hui [et] les répartir selon les règles européennes » et « la France fait son devoir par rapport aux engagements » pris ;
- **Nous devons apporter une aide humanitaire** du fait de la présence de 30 000 réfugiés sur le sol grec. « La Grèce recevra dès cette année 300M€ [...] 200M€ en 2017 et 200M€ en 2018. « La France ajoutera sa propre contribution humanitaire ».

« Ce travail a été possible car il y a eu une fois encore une coopération entre la France et l'Allemagne. Une volonté aussi de faire qu'il y ait une discussion directe avec la Turquie. Et enfin une solidarité à l'égard de la Grèce » (PR, 08/03/16).

L'ensemble de « ces décisions doivent être [maintenant] précisées [et confirmées] lors du prochain Conseil européen » le 18 mars. « Si la sécurité des frontières est assurée, si la Turquie fait son devoir en terme de réadmission et si l'aide est apportée à la Grèce, [le] dispositif [mis en place] est complet qui permet de revenir à Schengen [voire même] un Schengen renforcé [par cette épreuve] avec les garde-côtes » européens (PR, 08/03/16).

TRANSITION ENERGETIQUE – CUMUL ECO-PTZ ET CITE

Pour accélérer la dynamique engagée en matière de rénovation énergétique, tous les particuliers pourront désormais cumuler l'éco-prêt à taux zéro et le crédit d'impôt transition énergétique. Ces nouvelles dispositions s'appliquent à compter du 1^{er} mars.

Pour accélérer la dynamique engagée en matière de rénovation énergétique, tous les particuliers pourront désormais cumuler l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) et le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) : « le gouvernement vient de [le] décider » (S. Royal, 08/03/16). Ce cumul était jusqu'ici uniquement possible sous certaines conditions de ressources. La mesure, qui sera intégrée dans le projet de loi de finances rectificative du printemps, s'applique à compter du 1^{er} mars.

Pour rappel :

- **Le CITE, applicable depuis le 1^{er} août 2014, prévoit un allègement fiscal de 30% pour des travaux de rénovation énergétique** dans la résidence principale ou pour l'acquisition d'équipements permettant des économies d'énergie (chaudières à haute performance énergétique, appareils de régulation de chauffage, etc.). Le CITE a été « très efficace » notamment dans « la filière d'installation des doubles fenêtres » a créé « 8 000 emplois » (S. Royal 07/03/16).
- **L'éco-PTZ permet de financer des travaux destinés à réduire la consommation énergétique du logement.**

INDEPENDANCE DES MEDIAS – SECRET DES SOURCES

La proposition de loi visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias, en discussion depuis ce mardi à l'Assemblée nationale, est une étape de plus dans l'action conduite par le gouvernement depuis 2012 en faveur de l'indépendance des médias. Enjeu démocratique majeur, elle concrétise un engagement de campagne du Président de la République s'agissant du secret des sources. Elle grave également dans la loi des principes forts pour que les pouvoirs économiques ne puissent pas porter atteinte à la liberté des contenus des médias : droit d'opposition généralisé à tous les journalistes (aujourd'hui uniquement audiovisuel public) ; création de comités d'indépendance dans les médias audiovisuels qui pourront aviser le CSA ; obligation pour les médias de publier le nom des actionnaires, ...

La proposition de loi visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias portée par le député Patrick Bloche, en parfait intelligence avec le gouvernement, est arrivé ce mardi en discussion à l'Assemblée nationale.

Elle s'inscrit dans l'action menée par le gouvernement depuis 2012 : la loi du 15 novembre 2013 relative à l'indépendance de l'audiovisuel public a notamment rénové le mode de désignation des membres du CSA ; la loi prorogeant l'application de la loi avril 1955 sur l'état d'urgence a supprimé le contrôle de la presse ou de la radio, prévu par la loi de 1955 mais jamais utilisé.

Elle concrétisera un engagement de campagne du président de la République, en apportant davantage de garanties au secret des sources des journalistes. Il s'agit d'un enjeu démocratique majeur :

- **La loi du 4 janvier 2010, dite « loi Dati », est jugée insuffisamment protectrice par de nombreuses organisations de journalistes** qui demandent à ce qu'elle soit améliorée.
- **Désormais tous les collaborateurs de la rédaction, y compris le directeur de la publication, seront protégés par le secret des sources**, là où la loi de 2010 ne protégeait « que » les journalistes.
- **On ne pourra plus condamner un journaliste pour « le délit de recel »** d'une violation du secret de l'enquête ou de l'instruction, d'une violation du secret professionnel ou d'une atteinte à la vie privée.
- **La notion « d'impératif prépondérant d'intérêt public » au nom duquel il était possible de porter atteinte au secret des sources, jugée trop vague, est supprimée**, pour définir précisément les articles du code pénal qui peuvent le justifier. De plus, **la procédure sera désormais placée sous le contrôle d'un juge**, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.
- **Les sanctions pénales contre ceux qui porteraient atteinte au secret des sources sans motif avéré sont fortement alourdies.**

Elle va ainsi graver dans la loi des principes forts pour que les pouvoirs économiques ne puissent pas porter atteinte à la liberté des contenus des médias. En effet, le monde des médias connaît actuellement de vastes mouvements de restructuration et de concentration. Cette évolution peut permettre de constituer les grands groupes dont la France a besoin pour peser face aux géants mondiaux du secteur, mais nous devons veiller à ce que cela ne puisse d'aucune façon porter atteinte à l'indépendance des médias concernés. Cette proposition de loi :

- **Etend à l'ensemble des quelques 36 000 journalistes, les principes qui prévalent pour ceux de l'audiovisuel public, en leur donnant les moyens de refuser une atteinte à leur travail au nom des intérêts des annonceurs ;**
- **Crée des « Comités Indépendance et Pluralisme » au sein des médias audiovisuels.** Ces comités, composés de personnalités indiscutables, pourront être saisis par toute personne qui aura connaissance d'une menace sur l'indépendance du titre. Ces comités ne seront pas des « comités Théodule » puisque le CSA devra tenir compte de leurs avis ;

- **Oblige les médias à publier le nom de leurs actionnaires** dès qu'ils posséderont plus de 5% du capital, pour que nul n'ignore qui les possède ;
- Invite les éditeurs et les journalistes à adopter des chartes pour définir les règles de déontologie sur lesquelles ils s'engagent.

RAPPEL - LOI TRAVAIL

Le Premier ministre, Myriam El Khomri et Emmanuel Macron ont commencé à recevoir les partenaires sociaux pour poursuivre le dialogue et la concertation sur le projet de loi travail. Nous devons réformer notre droit du travail, comme nos voisins l'ont déjà fait, pour donner plus de place à la négociation collective pour permettre à nos entreprises de s'adapter et d'être plus compétitive ; lever les obstacles à l'embauche dans les TPE et les PME et permettre ainsi au plus grand nombre d'accéder au CDI et lutter contre la segmentation du marché du travail ; accompagner cette démarche de nouvelles protections pour les actifs, indépendamment de leur statut. Les entretiens avec les partenaires sociaux se poursuivront tout au long de la semaine afin d'enrichir et d'améliorer l'avant-projet de loi. Le gouvernement présentera lundi 14 mars à l'issue de cette semaine de concertation les grandes lignes du projet qui sera présenté en Conseil des ministres.

Le Premier ministre, Myriam El Khomri et Emmanuel Macron ont entamé un nouveau cycle de rencontre avec les partenaires sociaux sur le projet de loi travail pour poursuivre le dialogue et la concertation.

Le gouvernement est déterminé à mener à bien cette réforme qui est nécessaire pour notre pays. La nouvelle étape de concertation qui vient d'être engagée doit permettre d'améliorer et d'enrichir le projet de loi.

Notre méthode, « c'est le dialogue ». Il est engagé depuis près d'un an sur ce texte, et c'est également « pour cela que nous avons pris 15 jours [...] pour améliorer et corriger [le texte] là où c'est nécessaire » (PM, 06/03/16):

« Nous devons réformer le droit du travail, comme nos voisins l'ont déjà fait ». Nous devons « crédibiliser notre démarche en donnant des droits nouveaux au salariés ». « La loi travail est essentielle pour notre pays [car] le monde a changé ». « Ce qui serait terrible, c'est le statu quo » (PM, 06/03/16).

« Il faut dire aux Français d'où l'on vient et où l'on va » (PM, 06/03/16). Cette loi travail s'inscrit dans un processus engagé depuis 2012 :

- **« Depuis le début du quinquennat, nous avons réarmé les entreprises pour faire face à la concurrence internationale** et aux bouleversements de l'économie, avec notamment le numérique » ;
- **Aujourd'hui, « nous voulons garantir notre modèle social et les droits des salariés tout en donnant plus de souplesse aux entreprises. [Nous voulons] une France où chacun est en capacité de s'épanouir,** où les individus ont les mêmes chances, sont plus forts et plus solidaires. La loi travail, portée avec pugnacité par Myriam El Khomri, est un levier puissant pour cela » ;
 - o **« Le CDI doit devenir la règle ».** « Sur les emplois marchands créés en 2015, 90% l'ont été en intérim ou en CDD ». « Il faut casser les barrières à l'entrée du marché du travail sur lesquelles viennent se fracasser des milliers de jeunes et de chômeurs peu qualifiés ». « Nous voulons réconcilier l'employeur et l'employé et qu'ils retrouvent tous les deux la confiance, l'envie d'avancer ensemble » ;
 - o **Le CPA viendra garantir la continuité des droits au-delà des ruptures.** « Actuellement, changer d'emploi, c'est perdre tous ses droits. Demain, grâce aux CPA, les droits - à la formation, le compte pénibilité, l'épargne salariale... - suivront le salarié tout au long de sa vie! Cela va permettre à chacun, notamment aux chômeurs grâce à plus d'heures de formation, de rebondir et de prendre un nouveau départ ».

Nous « répondr[ons] à toutes les questions, à toutes les inquiétudes et aux critiques formulées de bonne foi ». **« Faute d'explications, le conservatisme et les blocages peuvent l'emporter ».** Il faut **« faire cesser la désinformation »** (PM, 06/03/16). Par exemple :

- **« Dire que les heures supplémentaires ne seront plus majorées : c'est faux.** Les heures supplémentaires seront toujours mieux payées que les heures normales ». « Aucun accord, même majoritaire, ne pourra conduire à une réduction de salaire » ;

- « **Dire que les chefs d'entreprise pourront licencier comme ils le souhaitent : c'est faux.** Cette loi n'invente aucun nouveau motif de licenciement. Elle clarifie des motifs déjà reconnus et appliqués par les juges » ;
- « **Nous faisons confiance à la négociation au sein de l'entreprise,** aux accords majoritaires et aux salariés qui seraient consultés. Cette décentralisation du dialogue social, c'est un changement majeur et un progrès qui conforte notre contrat social ». « S'il n'y a pas d'accord entre le salarié et le patron, le droit du travail restera exactement le même ».

Les rencontres organisées cette semaine avec les partenaires sociaux nous permettront d'identifier les points sur lesquels nous ferons évoluer l'avant-projet de loi. Les entretiens organisés lundi 7 mars ont d'ores et déjà permis d'échanger sur des propositions d'amélioration et d'évolution du projet de loi, en particulier sur le compte personnel d'activité, afin d'aller plus loin en matière d'accès à la formation des personnes les moins qualifiées dans notre pays, qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emploi.

S'agissant du plafonnement des indemnités prudhommales et des dispositions du projet de loi relatives au licenciement économique, « des adaptations peuvent être possibles sans l[es] remettre en cause », comme le Premier ministre l'a exprimé dimanche, « ces deux points feront, bien sûr, l'objet d'améliorations ». « Nous devons davantage insister sur le fait que ce texte s'adresse d'abord aux PME. C'est là où il y a la peur d'embaucher. Nous devons lever cette crainte ».

Notre objectif est de « mener à bien ce texte avec les amendements nécessaires » (PM, 06/03/16).

Les entretiens avec les partenaires sociaux se poursuivront tout au long de la semaine afin d'enrichir et d'améliorer l'avant-projet de loi. **C'est seulement à l'issue de cette semaine de concertation que le gouvernement présentera lundi 14 mars les grandes lignes du projet qui sera présenté en Conseil des ministres.**

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84
L'Essentiel, c'est : du lundi au vendredi, les positions clés du gouvernement sur les sujets d'actualité.